

Mars 2021

n°274

**Compte-rendu
de la réunion du
4 Mars 2021**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjoint)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

➤ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :

Le maire présente les différents projets que la municipalité souhaite mettre en place pour cette année et fait un point sur le budget pour établir les orientations budgétaires.

➤ TAUX D'IMPOSITION FONCIERS BATIS ET NON BATIS :

Les taux fonciers bâtis et non bâtis doivent être votés chaque année. Une présentation est faite sur les taux appliqués dans les communes de la CCMDL et sur des simulations d'évolution de ces taux. A la suite de ces éléments, le conseil décide de se donner le temps de la réflexion et de reporter le vote des nouveaux taux au prochain conseil municipal.

➤ RATIOS PROMUS PROMOUVABLES POUR LE PERSONNEL :

Concernant les fonctionnaires de la collectivité, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux

appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables ». Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables » est fixé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Une proposition a été effectuée auprès du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Loire à 100%. Le Conseil Municipal valide ce « ratio promus promouvables » à 100%.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CITY STADE

La commune dispose d'une aire de jeux très restreinte et vétuste sur une petite partie de l'ancien stade. La municipalité souhaite améliorer cette dernière en créant un espace multisport. Le coût financier de ce projet s'élève à 89 430.20 € HT. Pour l'aider à financer ce projet, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'État avec la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR). Ce projet sera inscrit dans le budget primitif 2021 mais sa réalisation sera contrainte aux retours des réponses aux subventions.

➤ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE FUTUR LOCAL TECHNIQUE

Après réception des différentes offres concernant le futur local technique, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes sur les lots : désamiantage : **Saint Romain Entreprise** ; terrassement : **EGEBAT** ; maçonnerie : **Ets POULAT Henri et Fils** ; couverture : **BT PROJET** ; menuiserie : **VILLARD François** ; métallerie : **Ets FAYOLLE** ; plâtrerie-peinture : **BONNIER Richard** ; plomberie sanitaire : **FAYOLLE Aurélien** ; électricité : **NOALLY**.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ORGANIGRAMME DES CLES

Pour simplifier la gestion des clés et des accès ainsi que pour la sécurité des bâtiments, il est envisagé de mettre en place un organigramme des clés. Il s'agit d'installer des cylindres électroniques sur toutes les portes d'accès extérieures des bâtiments communaux, ainsi que des clés s'ouvrant sur les portes intérieures. Dans un premier temps, seront concernés uniquement l'école, la bibliothèque, le gymnase, la salle des fêtes et le local technique de la mairie. Ces cylindres seront gérés par un logiciel, sur un ordinateur en mairie. A chaque clef donnée à une personne précise, seront affectés des droits d'ouvertures de cylindres spécifiques, en fonction de l'utilisation des bâtiments communaux par cette même personne. Le coût financier de ce projet s'élève à **12 478.99 € HT**. Le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet et sollicite une subvention auprès de la Région. En cas de refus, ce projet sera reporté ultérieurement.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Encaissement chèque : Le conseil municipal autorise l'encaissement du chèque correspondant au 4ième acompte de l'AFPC pour le remboursement des frais d'électricité de 2019.

Demande de subvention de l'Institut des Métiers de Saint Etienne : Le Conseil Municipal décide de refuser la demande de subvention car ces dernières sont accordées que lorsqu'il s'agit d'enfants.

Mars 2021

n°274

Informations diverses

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **avril 2005**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.

✓ Congés :

Le secrétariat de mairie sera fermé du **22 au 23 avril inclus**.

L'agence postale sera fermée du **19 au 25 avril inclus**. Les objets et/ou courriers seront à récupérer sur le bureau de poste de Chazelles sur Lyon.

✓ Ordures Ménagères :

Suite à une nouvelle organisation des tournées des collectes des sacs noirs et jaunes, des modifications sur les horaires de passages vont être effectuées. C'est pourquoi il est demandé aux habitants de **sortir les sacs la veille du jour de collecte ou le matin avant 6h30**. Le jour de collecte reste toujours le lundi.

Une enquête est actuellement en cours sur www.cc-montsdulyonnais.fr sur « **Comment réduisez-vous vos déchets ?** ». Vous pouvez y répondre en vous connectant sur ce site jusqu'au 15 avril 2021.

✓ « Mare, Où es-tu ? » :

Dans le cadre du programme « Mare, Où es-tu ? » porté par France Nature Environnement Loire et le Conseil Départemental de la Loire, des techniciens vont venir recenser et inventorier les différentes mares et points d'eau présents sur la commune entre Mars et Juin 2021. Ils ont pour mission de réaliser une étude de ces mares (taille, profondeur, enjeux, etc.) ainsi qu'un inventaire des amphibiens et des libellules.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ Facebook :
www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ Internet :
<https://mairiedegrammond.wixsite.com/42140>